



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur - règlement numéro 320-1-2023

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 320-1-2023 intitulé** « Règlement modifiant le Règlement numéro 320 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2023, afin de corriger les tarifs liés aux bacs roulants ».

Ledit règlement a pour objet de corriger les tarifs liés aux bacs roulants, puisque la Ville profite maintenant d'un coût d'acquisition moindre que lorsque les tarifs ont été adoptés.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/avis-public-dentree-en-vigueur-du-reglement-320-1-2023>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 10^{ième} jour du mois de mars de l'an 2023.

Jonathan Fortin, LL.B., OMA
Directeur général adjoint |
Greffier et directeur des affaires juridiques